

Quel rôle doit jouer le Canada dans les Amériques ?

Déclaration du Groupe d'orientation politique pour les Amériques Le 15 avril 2009

Le GOPA est un groupe de travail du Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI), la coalition canadienne pour l'élimination de la pauvreté dans le monde. Le GOPA réunit 40 organisations, y compris des groupes de défense des droits de la personne, des églises, des syndicats, des organismes de développement et des établissements de recherche, qui possèdent des décennies d'expérience du plaidoyer en faveur de la justice sociale, en collaboration avec des partenaires de l'ensemble de la région.

De Ciudad Juarez à Santiago, de Belém, de San Salvador à Port d'Espagne, et de toutes parts dans les Amériques, les gens réclament la justice à cor et à cri. Les citoyens demandent de nouvelles approches en matière de coopération et d'intégration hémisphériques, pour corriger les profondes inégalités qui demeurent leur réalité quotidienne. Les effets conjugués de la crise économique mondiale, de l'aggravation de la faim et de la volatilité du prix des aliments de même que les bouleversements climatiques ne font qu'exacerber ces disparités. La région vit un moment décisif. Pour sa part, la politique du Canada à l'égard des Amériques est en quelque sorte à la croisée des chemins.

Il est temps maintenant de décider : vaut-il mieux conserver les politiques désuètes ou promouvoir de nouvelles politiques pour s'adapter aux changements qui surviennent dans l'hémisphère. En réfléchissant à la façon de renouer avec nos voisins, le Canada doit mener des actions susceptibles d'appuyer les efforts déployés par les femmes, les syndicalistes, les peuples autochtones, les *campesinos*, les personnes de descendance africaine et d'autres groupes de civils partout dans les Amériques en vue de façonner des économies où les mêmes possibilités s'offrent à tous et des démocraties où toute voix peut se faire entendre.

Au cours d'échanges avec des homologues de la région et entre les Canadiens, le Groupe d'orientation politique pour les Amériques (GOPA) a recueilli d'innombrables critiques quant au rôle joué actuellement par le Canada dans cette région. La société civile et les gouvernements élaborent de nouvelles institutions et de nouveaux modèles d'intégration régionale qui rejettent les modèles de développement coloniaux et qui excluent purement et simplement le Canada, les États-Unis et l'Europe. Le GOPA a aussi pris connaissance de propositions relatives au nouveau rôle que pourrait jouer le Canada dans les Amériques¹. Il a formulé une vision de la stratégie du Canada dans les Amériques qui s'appuierait sur le respect intégral des droits fondamentaux de tous les citoyens de l'hémisphère et sur un ordre économique où personne ne soit laissé pour compte.

¹ En mars 2009, avant le Cinquième Sommet des Amériques, le GOPA a organisé une table ronde qui avait pour titre *Quel rôle doit jouer le Canada dans les Amériques ?* Ce fut l'occasion pour une gamme de voix diversifiées de l'ensemble de la région de se pencher sur cette période de profonds changements démocratiques et économiques dans l'hémisphère, de ce que ces changements signifient pour les habitants et les mouvements sociaux de la région, et des enjeux et possibilités de la politique étrangère du Canada. La présente déclaration du GOPA s'inspire de ces délibérations, dont sont tirées les citations encadrées qui émaillent le présent texte.

Les Amériques aujourd'hui

Des gouvernements progressistes recherchent de nouvelles façons de stimuler l'économie, d'instaurer la démocratie et de réduire l'inégalité sociale par le biais de publiques.

Victor Báez, Secrétaire général de la Confederación Sindical de Trabajadores y Trabajadoras de las Américas

Au cours de la dernière décennie, le paysage politique des Amériques s'est transformé. Aujourd'hui, les présidents qui gouvernent une bonne partie de la région ont pris leurs distances face au Consensus de Washington et ont commencé à réparer les échecs des projets de leurs prédécesseurs. Grâce à une série de mesures comprenant l'annulation des privatisations, des programmes de lutte contre la pauvreté et le renforcement des droits syndicaux garantis par leur constitution, ces dirigeants ont entrepris de réduire les niveaux de pauvreté à l'échelle de la région.

En décembre 2008, les dirigeants de l'hémisphère ont tenu au Brésil un Sommet Amérique latine et Caraïbes. Pour la première fois ne participaient ni les États-Unis ni le Canada, ni l'Espagne. De nouveaux modèles d'intégration régionale fondés sur des accords Sud-Sud font l'objet de discussions, tels que l'Alternative bolivarienne pour les Amériques (ALBA), la Banque du Sud, l'Union des nations sud-américaines (UNASUR) et son Conseil de défense sud-américain (SADC); il est même envisagé de créer une organisation semblable à l'OEA pour l'hémisphère.

En mars 2009, le SADC s'est réuni une première fois pour désigner l'Amérique du Sud « zone de paix », comme fondement de la stabilité démocratique et du développement intégral de ses populations. Les buts fixés par l'UNASUR consistent à éliminer l'inégalité socioéconomique et à réaliser l'inclusion sociale, ainsi que la participation des citoyens afin de renforcer la démocratie. Sur le plan international, l'UNASUR préconise de profondes réformes du système financier mondial.

C'est la mobilisation de la société civile qui a permis de remodeler le paysage. Des millions de femmes, de travailleurs, de peuples autochtones et de petits exploitants agricoles ont élevé leur voix contre des arrangements sociaux fondés sur l'exclusion et la marginalisation. Des habitants de tous les pays de la région s'attendent que leurs gouvernements appuient des changements sociaux et économiques visant à éliminer les profondes inégalités et le manque de débouchés; on a remporté un certain succès à quelques endroits.

Selon une étude commandée par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), en accroissant le revenu des ménages les plus pauvres et en diminuant la part du revenu total qu'accaparent les ménages au revenu le plus élevé, neuf pays (l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, El Salvador, le Nicaragua, le Panama, le Paraguay et le Venezuela) ont considérablement réduit l'écart des revenus de 2002 à 2007. Les plus remarquables améliorations ont été observées au Venezuela, en Bolivie, au Brésil et au Nicaragua.

Les Enjeux dans l'hémisphère

Les enjeux restent imposants. La région affiche toujours le niveau le plus élevé d'inégalité socioéconomique dans le monde, et la pleine participation démocratique n'est encore trop souvent qu'une aspiration. L'exclusion sociale des femmes est généralisée et est due à diverses formes de discrimination légale et sociale, au manque d'espace politique et aux disparités économiques sexospécifiques.

L'hémisphère n'a jamais connu un si grand nombre de pauvres. En particulier, dans le contexte de l'actuelle crise financière, on constate que le *travail décent* est de plus en plus rare (selon l'Organisation internationale du travail, le travail décent consiste en une juste rémunération, un milieu de travail sain, le droit à la sécurité sociale et le droit de s'organiser et de négocier collectivement). Dans certains pays de l'Amérique latine, tels que le Mexique et la Colombie, le droit à la syndicalisation est rigoureusement limité, ce qui rend impossible tout dialogue social constructif entre le gouvernement, l'entreprise et les travailleurs.

La mise en place du libre-échange et des accords sur l'investissement à l'échelle internationale et dans la région n'a pas engendré, comme on l'avait promis, des économies fortes et diversifiées. De tels accords ont plutôt accentué les faiblesses (datant de l'ère coloniale) de nombreuses économies, en raison, jusqu'à un certain point, de la symétrie du pouvoir entre les gouvernements engagés dans la négociation. Ces faiblesses se trouvent dans la dépendance à l'égard de l'exportation des produits de base ainsi que la dépendance de plus en plus accentuée à l'égard de l'importation de denrées alimentaires, ce qui entraîne l'érosion des moyens de subsistance des populations rurales et des droits des Autochtones à leurs territoires et à leur culture. Pour la plupart des pays de la région, le modèle du libre-échange a surtout favorisé un « investissement opportuniste » dans des zones ou des secteurs enclavés, et n'a pas engendré un dynamisme à long terme dans d'autres secteurs de l'économie ni des répercussions favorables au développement telles que le travail décent². Qui plus est, les emplois créés pour les femmes dans le modèle du libre-échange, tels que les emplois offerts dans les maquiladoras, sont habituellement des emplois à temps partiel et précaires qui ne leur permettent pas de jouir du droit au travail.

Les questions de commerce et d'investissement sont étroitement liées à la lutte en faveur des droits de la personne et de la démocratie. Les accords juridiquement contraignants commandent les choix en matière de politiques, limitant ainsi les perspectives d'un débat démocratique sur les futures orientations économiques; en outre, le processus de négociation est fermé et secret.

De nombreux États se resserrent encore davantage l'espace démocratique en adoptant des politiques qui criminalisent les dissensions croissantes et les manifestations pacifiques contre l'imposition de modèles économiques désavantageux pour la majorité. En 2007 seulement, le Red Nacional de Organismos Civiles de Derechos Humanos a relevé au Mexique 60 cas de criminalisation de protestations sociales. Plus de la moitié portaient sur des projets de développement économique tandis que la plupart des autres avaient trait à des interventions publiques en faveur des droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux. Dans de nombreux cas, la dissension des citoyens se heurte à la répression et à des actes de violence tolérés par l'État.

² Working Group on Development in the Americas (2008). *Foreign Investment and Sustainable development: Lessons from the Americas*.

Malgré certains progrès démocratiques dans la région, l'impunité accordée couramment aux violeurs des droits demeure chose courante. Le commerce des drogues illégales a débouché sur une spirale de violence dans l'hémisphère, tandis que la réaction officielle semble trop souvent se limiter à une « sécurisation » et une militarisation encore plus poussées des sociétés.

On assiste à une montée de la « sécurisation », c'est-à-dire le fait de présenter un phénomène comme une question de sécurité, ce qui confère un caractère illégitime à tout débat politique ou universitaire sur la question et le transforme en menace à la survie nationale. Il suffit de constater le déploiement de troupes à la frontière entre les États-Unis et le Mexique, supposément pour protéger les citoyens contre les guerres de la drogue et la « marée montante » de migrants sans papiers. N'oublions pas non plus les nouvelles lois qu'adoptent de nombreux pays de l'hémisphère en exploitant le spectre du terrorisme pour faire taire les voix de la société civile. La migration est aussi criminalisée, alors que les investissements circulent librement. Pis encore, les cadres mis en place pour lutter contre les problèmes de sécurité, comme le Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité (PSP), échappent à la nécessaire surveillance démocratique et évincent la société civile tout en privilégiant les intérêts des grandes sociétés dans l'élaboration des politiques.

De nos jours, en pleine crise mondiale, les Amériques présentent un mélange complexe de dangers et de possibilités. Le Canada doit saisir cette excellente occasion de faire progresser la démocratie et l'égalité. Le GOPA craint toutefois que la « stratégie de réengagement » du Canada ne repose sur des hypothèses erronées et qu'elle ne tienne pas compte des réalités complexes de la région ainsi que des changements qui surviennent. Par conséquent, on risque de marginaliser la nouvelle politique étrangère du Canada, qui met l'accent sur les Amériques, ou de tout simplement ne pas en tenir compte.

Le rôle du Canada

Le Canada s'engage à jouer un rôle croissant à long terme dans les Amériques. ... La plupart des nations se tournent vers la réforme économique et l'ouverture politique, alors que d'autres voudraient retourner au syndrome du nationalisme économique, de l'autoritarisme politique et de la lutte des classes ou à devenir « exactement comme les États-Unis ».

Le premier ministre Stephen Harper, Santiago, juillet 2007

Et si les États-Unis tournent le dos à leurs amis de la Colombie, cela sera bien plus nuisible à notre cause que tout ce dont aurait pu rêver un dictateur latino-américain.

Le premier ministre Stephen Harper, New York, septembre 2007

L'acceptation du pluralisme idéologique et politique devrait figurer à l'ordre du jour, plutôt que la mentalité selon laquelle ceux qui ne sont pas avec nous sont contre nous.

David Abdulahk, Porte-parole principal du Quatrième Sommet des peuples des Amériques et président de la Federation of Independent Trade Unions and NGOs, dans les Caraïbes

Le Canada entretient depuis longtemps des relations fructueuses avec les pays des Amériques. Le gouvernement a récemment choisi le réengagement dans l'hémisphère comme l'un des objectifs prioritaires de la politique étrangère du Canada, et a mis l'accent sur une approche pangouvernementale pour défendre ses intérêts dans la région. Il a défini trois grands piliers de la relation du Canada avec les Amériques : accroître la prospérité, promouvoir la démocratie et la primauté du droit, et bâtir un hémisphère sûr et sécuritaire.

Le GOPA a accueilli favorablement l'intérêt renouvelé du Canada pour les Amériques et croit qu'il représente une excellente occasion de définir une vision proprement canadienne de sa participation dans l'hémisphère. Le Canada a apporté d'importantes contributions au développement démocratique dans la région grâce au soutien accordé par l'ACDI aux organisations de la société civile, à sa participation aux institutions régionales, et en s'engageant à accompagner à long terme les transitions laborieuses, notamment en Haïti. Toutefois, une bonne part de l'actuelle stratégie canadienne pose de graves problèmes.

L'approche ne tient pas compte de la diversité et de la pluralité complexes des idéologies politiques de la région, ce qui crée une fausse dichotomie entre les voix du « socialisme autoritaire » et celles du « libre marché et de la démocratie ». Plutôt que de saisir l'occasion pour s'ouvrir aux intervenants de diverses traditions et engager avec eux un dialogue, le discours du Canada laisse entendre que cette diversité menacerait notre sécurité géopolitique. Une telle approche fait rejaillir sur le Canada l'opprobre dont on a couvert les politiques de l'ère Bush, franchement détestées dans la région, et risque de nous marginaliser encore davantage.

Mais surtout, la stratégie du Canada à l'égard des Amériques s'est attachée jusqu'à maintenant à la promotion d'accords sur le commerce et l'investissement semblables à l'ALENA. Elle ne tient compte ni de la controverse que suscitent leurs répercussions, ni de l'appel généralisé dans les Amériques en faveur d'une nouvelle approche. Le programme de sécurité du Canada n'est pas axé sur les droits de la personne; or, la réputation de nos entreprises nous précède, étant donné notre domination dans le secteur de l'extraction. Cette réputation est gravement entachée en raison des effets néfastes bien connus des activités des sociétés minières canadiennes sur les collectivités locales et l'environnement, et de l'absence de toute reddition de comptes obligatoire à l'égard de ces répercussions.

De retour aux principes fondamentaux

Grâce au dialogue et au débat public, nous pouvons nous engager de manière à ce que tous nos efforts — ceux des gouvernements, de la société civile, des parlementaires et des universitaires — soient aussi fructueux que possible. Lorsqu'on étouffe le débat et qu'on ne discute pas des politiques, l'approche est naturellement plus contraignante et, en fin de compte, non viable.

*Gerry Barr, Président-directeur général,
Conseil canadien pour la coopération internationale*

La lutte pour les droits de la personne et la démocratie en est une de pouvoir, qu'il s'agisse du pouvoir relatif des hommes et des femmes au sein des organisations, de la société ou du ménage, ou du pouvoir relatif entre le capital et le travail.

David Abdulahk, Porte-parole principal du Quatrième Sommet des peuples des Amériques et président de la Federation of Independent Trade Unions and NGOs, dans les Caraïbes

La stratégie du Canada à l'égard des Amériques est incohérente et ne cadre pas avec les réalités régionales. Il existe, d'une part, un décalage entre notre engagement déclaré en faveur des droits universels de la personne et, d'autre part, notre promotion d'échanges commerciaux et d'investissements sans entrave à l'étranger, outre le fait d'ignorer la transparence et de la consultation dans notre pays.

Si nous devons prendre au pied de la lettre les objectifs énoncés par le gouvernement pour les Amériques — accroître la prospérité, promouvoir la démocratie et la primauté du droit, et bâtir un hémisphère sûr et sécuritaire — quels principes faudrait-il essentiellement respecter pour les atteindre ?

En tout premier lieu, la politique étrangère du Canada à l'égard des Amériques doit être axée sur la promotion des droits universels de la personne et de la démocratie participative. L'exercice des droits de la personne et de la démocratie est un préalable à la prospérité pour tous, et non l'inverse. Il n'y a pas de relation de « percolation » qui lie des investissements accrus, par exemple, à une meilleure reconnaissance et protection des droits de la personne ou à la croissance de la démocratie. Le monde regorge d'exemples de régimes qui oppriment leurs citoyens tandis que la porte est grande ouverte aux investissements. En fait, la leçon à tirer de l'histoire voudrait que l'investissement dans un contexte de refus des droits de la personne et de la démocratie ne serve qu'à consolider les relations d'inégalité.

Deuxièmement, que ce soit au pays ou à l'étranger, il faut une vaste participation démocratique à la prise des décisions publiques pour définir l'intérêt public. Seul un tel processus peut fixer des priorités qui reflètent les besoins des citoyens ou peut garantir que les décisions politiques engendrent la justice socioéconomique. Un accord commercial entre le Canada et un pays où les droits démocratiques sont systématiquement bafoués, comme la Colombie, ne saurait être justifié au nom de la population de ce pays, puisque les conditions de l'entente feront fi de leurs intérêts. Le Canada doit aussi s'occuper de son propre déficit démocratique. À ce jour, il n'y a eu ni délibérations ni débat publics chez les Canadiens sur la Stratégie pour les Amériques.

Troisièmement, la justice socioéconomique dépend d'un certain degré de parité institutionnelle au sein d'un pays. Les organisations de la société civile — syndicats, groupes de femmes, groupes de travailleurs agricoles, organisations de peuples autochtones — doivent être assez solides pour tenir tête, dans l'arène politique, aux intérêts privés les plus puissants, comme les sociétés nationales et multinationales, les groupes professionnels, les propriétaires fonciers, les promoteurs immobiliers. Il faut des OSC dynamiques pour assurer une juste répartition des fruits du développement. Elles doivent veiller tout particulièrement à appuyer la voix des plus marginalisés — les peuples autochtones, les personnes de descendance africaine, les petits exploitants agricoles — et à reconnaître l'expérience différente des femmes et des hommes dans les processus de développement.

Quatrièmement, l'exercice des droits de la personne et de la démocratie est essentiel pour déterminer les conditions du développement, comme les critères que doivent respecter les investisseurs pour s'assurer que le développement se fasse dans l'intérêt public : les normes du travail, comme le droit à la syndicalisation et à la négociation collective, les normes environnementales, les règlements qui garantissent le respect des droits de tous les citoyens, et des sanctions légales efficaces pour ceux qui enfreignent la loi. La prospérité ne peut être fondée sur le déni de tels critères.

Enfin, un hémisphère sûr et sécuritaire est un mirage dans un contexte où l'on rejette les droits de la personne, la démocratie, l'équité redistributive et l'égalité devant la loi de tous les citoyens.

Tout cela est possible. Nous pouvons tisser des relations économiques fondées sur les principes du commerce équitable, de l'égalité et du consentement. En gardant à l'esprit les conditions préalables à la création du monde auquel nous aspirons, nous pouvons bâtir un modèle différent — et pour ce faire, nous pouvons apprendre bien des choses de nos voisins dans la région.

Que nous enseignent ces principes au sujet de la stratégie du Canada pour les Amériques ?

Le commerce et l'investissement

Nous n'avons surtout pas besoin de ces politiques qui nous ont valu [la crise], particulièrement cet instrument monocorde que sont les accords sur le libre-échange et le commerce, lesquels n'ont réussi qu'à augmenter le pouvoir relatif des sociétés et des investisseurs transnationaux, et à creuser les inégalités sociales et économiques dans les pays qui en ont fait l'expérience.

John Foster, L'Institut Nord-Sud

C'est faire fausse route que de parler d'un modèle de libre-échange qui aurait besoin d'un système de protection... Tout modèle économique qui fait basculer tant de personnes dans le vide au point où il leur faut un garde-fou... est complètement inacceptable.

*Laura Carlsen, Directrice du Americas Policy Program,
Center for International Policy*

Le gouvernement du Canada soutient que la libéralisation du commerce et de l'investissement est un outil très utile pour atténuer la pauvreté et améliorer le développement. Du même souffle, on soutient qu'en fin de compte, c'est aux gouvernements qu'il incombe de lutter contre la pauvreté et de promouvoir le développement sur leurs territoires. Le GOPA craint toutefois que ces accords commerciaux ne soient spécifiquement conçus pour restreindre l'aptitude des gouvernements à intervenir dans ces mêmes domaines. Ainsi, les répercussions de ces initiatives commerciales sont souvent incompatibles avec la poursuite d'autres buts sociétaux, de la stimulation des économies locales à la protection des droits de la personne et de l'environnement, en passant par la mise en place d'un système universel de soins de santé. Une récente analyse de l'accord commercial entre le Canada et la Colombie met en relief les effets

néfastes des conditions de cet accord qui ne peuvent qu'aggraver une crise déjà sévère des droits de la personne, tout en offrant des mesures inefficaces pour atténuer les dommages à l'environnement et les atteintes aux droits de la personne³.

Bien que ces traités portent le nom d'« accords de libre-échange » (ALE), il existe en fait très peu d'obstacles au commerce international et à la mobilité des investissements dans la région. Ces accords ont surtout pour objectifs d'obtenir et de maintenir l'accès des sociétés canadiennes à de la main-d'œuvre bon marché et à des ressources naturelles dans un contexte où les normes en matière de travail et d'environnement sont peu rigoureuses; cet accès est aussi garanti par l'imposition de limites légales à l'exercice de l'autorité publique. Une telle approche, qui accentue les inégalités pour s'en remettre ensuite à la mise en place d'un filet de protection pour rattraper les marginalisés, est irresponsable. Il s'agit essentiellement d'un programme favorisant une privatisation et une déréglementation accrues, soit précisément les politiques qui nous ont menés à l'actuelle crise économique et financière.

La promotion incessante par le Canada d'accords commerciaux bilatéraux qui minent la capacité des plus petits pays de répondre aux besoins exprimés par leurs citoyens a pour effet de placer le Canada du mauvais côté d'un imposant fossé hémisphérique.

Tant que la promotion et la défense des droits des investisseurs seront au cœur des ALE, les accords parallèles sur l'environnement et sur les droits du travail n'auront pas le pouvoir d'empêcher qu'un ALE limite la capacité d'un gouvernement de respecter ses obligations envers ses citoyens. L'ALENA est le prototype de ces accords parallèles qui confèrent aux sociétés commerciales le pouvoir de contester les mesures adoptées par les gouvernements qui, à leur avis, nuisent à leurs marges bénéficiaires. Par ailleurs, les tribunaux quasi privés qui instruisent ces affaires attribuent souvent aux sociétés des indemnités considérables.

Les modalités de règlement des différends entre les investisseurs et l'État servent à contester les règlements, les programmes et les arrangements financiers relatifs aux services publics et sociaux, sous prétexte que de telles mesures limitent ou entravent les fournisseurs de services du secteur privé ou exercent une discrimination à leur endroit. On s'assure ainsi que la privatisation des bénéfices des projets d'investissement s'accompagne non seulement de la socialisation des risques et des coûts, mais aussi enlève aux citoyens la capacité de faire appel à leur gouvernement pour répondre à leurs besoins prioritaires. Il s'agit là, au mieux, d'un échange bancal.

Les nouvelles approches économiques ne manquent pas dans la région, qu'il s'agisse d'innovations en matière de politique sociale, de nouveaux arrangements commerciaux, d'appels en faveur de la mobilisation des ressources intérieures, de limites à la fuite des capitaux et de politiques d'équité fiscale (sur le plan national et régional) pour lutter contre les paradis fiscaux extraterritoriaux. Le Canada doit tirer les leçons de ces approches et se montrer ouvert au dialogue.

³ CCCI, *Aggraver une situation problématique : Analyse du texte de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie*, disponible à <http://www.ccic.ca/f/002/trade.shtml>, 2009.

Le GOPA recommande ce qui suit :

- 1. Que le Canada décrète un moratoire sur la négociation et la ratification de tous les accords bilatéraux de libre-échange semblables à l'ALENA — surtout ceux avec la Colombie, le Pérou et les quatre pays d'Amérique centrale.**
- 2. Que le Canada s'engage à renégocier de manière transparente et exhaustive l'ALENA, particulièrement le chapitre 11, pour veiller à ce qu'on accorde la priorité aux outils stratégiques garantissant la viabilité des initiatives de développement local. La renégociation doit être fondée sur une évaluation complète des répercussions de l'accord sur les droits sociaux, environnementaux et fondamentaux.**
- 3. Que le Canada cesse d'inclure, dans ses traités, des mécanismes de règlement des différends entre les investisseurs et l'État et qu'il supprime les mécanismes en place.**
- 4. Que les futurs accords commerciaux soient négociés de manière transparente et démocratique, dans le respect des normes internationales en matière de droits de la personne, et qu'ils soient réexaminés et renouvelés à dates fixes.**
- 5. Que le Canada commande des études indépendantes d'impact sur les droits de la personne (EIDP) avant la ratification de tous les accords sur le commerce ou l'investissement, y compris un examen sérieux des questions d'asymétrie et de la capacité des pays homologues de protéger les droits de la personne dans le contexte de l'accord proposé.**
- 6. Que les régimes de commerce et d'investissement comprennent un soutien suffisant pour assurer la surveillance permanente de la démocratie et de la participation.**
- 7. Que le Canada appuie activement l'imposition équitable des richesses créées par la mondialisation, y compris un impôt mondial sur les opérations monétaires et autres transactions, ainsi qu'une réforme qui favorise la transparence relativement aux paradis fiscaux dans la région.**

La reddition de compte des entreprises

S'agissant des droits de la personne, le Canada doit faire preuve de cohérence et commencer par défendre les personnes lésées par les sociétés canadiennes.

*Michel Maza, Red Nacional de Organismos Civiles de Derechos Humanos
(Mexique)*

Le gouvernement canadien invoque deux grands arguments pour justifier l'exploitation minière canadienne dans l'espace des Amériques : l'une veut que l'exploitation minière à grande échelle soit synonyme de développement [...]; l'autre, que les conflits soient imputables à des ONG opposées au développement, plutôt qu'à l'imposition de projets de développement non désirables voire destructifs [...].

Jamie Kneen, Mines Alerte Canada

Sur le territoire des Amériques, le Canada est un acteur important dans le secteur de l'exploitation minière, pétrolière et gazière; en l'occurrence, il y détient près de 40 % de part du marché de l'exploration minérale. Toutefois, la réputation du Canada à l'étranger a quelque peu souffert. Trop souvent — de la Colombie au Pérou, en passant par le Guyana et les Caraïbes — les entreprises canadiennes sont associées à des projets qui portent atteinte à l'environnement et aux droits de la personne.

En 2007, le Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) a publié la déclaration suivante : « Le Comité prend note avec préoccupation des informations selon lesquelles des sociétés transnationales immatriculées au Canada mènent à l'étranger des activités économiques liées à l'exploitation des ressources naturelles qui ont des effets préjudiciables sur le droit à la terre, à la santé, au cadre et au mode de vie des peuples autochtones vivant dans les régions concernées. »

Le gouvernement du Canada est aussi reconnu comme un grand partisan et défenseur des industries extractives; il a tenté d'exercer une influence sur les lois locales et les codes miniers des Amériques en veillant à ce qu'ils s'avèrent favorables aux investisseurs.

Le gouvernement du Canada soutient que la plupart des sociétés canadiennes sont des entreprises socialement responsables et que le Canada est résolu à « promouvoir » la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et à favoriser l'adoption de mesures visant à améliorer leurs pratiques. Le gouvernement du Canada a annoncé récemment une stratégie portant sur la RSE pour le secteur de l'extraction, intitulée *Renforcer l'avantage canadien*. Or, cette stratégie est loin de correspondre aux termes du récent rapport consensuel de l'industrie et de la société civile, qui recommandait des mécanismes de responsabilisation susceptibles de mener à des sanctions pour les sociétés qui ne se conforment pas aux principes de la RSE ou aux normes en matière de droits de la personne.

Le GOPA croit que l'on devrait adopter des lois et des règlements qui obligeront les entreprises à rendre des comptes relativement au respect des normes en matière de protection des droits de la personne et de l'environnement, plutôt que de laisser les sociétés faire « de leur mieux » sans toutefois offrir de garanties. Il est aussi fallacieux de prétendre que le Canada est un modèle de développement axé sur les ressources, particulièrement lorsqu'on remarque qu'il y a des différences historiques, juridiques et politiques entre le Canada et d'autres pays. De plus, une telle prétention ne tient pas compte des coûts réels de l'exploitation minière au Canada, qu'il s'agisse des mauvais traitements infligés aux peuples autochtones, de la pollution de l'air et de l'eau, ou des travailleurs invalidés ou tués.

Les Canadiens tiennent à la démocratie, qu'ils considèrent comme le fondement de leur confédération, et croient qu'il est du devoir de tous de prendre les mesures nécessaires — tant à l'étranger qu'au pays — veillant à la protection des droits de la personne et de l'environnement, particulièrement là où les systèmes locaux de gouvernance sont faibles. Les Canadiens s'attendent que leur gouvernement exige des sociétés canadiennes qu'elles respectent les droits de la personne et préservent l'environnement dans leurs activités à l'étranger, et qu'il s'assure également que les appuis politiques et financiers canadiens accordés aux entreprises soient conditionnels au respect des normes.

Le GOPA recommande ce qui suit :

1. Que le Canada se donne des mécanismes et des règlements susceptibles de garantir que les sociétés canadiennes menant des activités à l'extérieur de nos frontières soient tenues de rendre des comptes pour leurs activités, même là où les systèmes de gouvernance locale sont faibles.
2. Que le Cadre de responsabilité sociale (CRS) des entreprises du Canada préconisé dans le Rapport final du Groupe consultatif des tables rondes nationales sur la responsabilité sociale des entreprises dans le secteur de l'extraction soit mis en œuvre intégralement.
3. Que le Canada reconnaisse, aux communautés autochtones, le droit d'accorder un « consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause » en ratifiant la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail et en signant la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.
4. Que le Canada appuie activement les défenseurs des droits de la personne partout dans la région, y compris les particuliers et les collectivités qui pourraient exprimer des réserves quant aux activités de sociétés canadiennes relativement au respect des droits de la personne.
5. Que le Canada fournisse des appuis au développement d'institutions démocratiques et de capacités techniques qui contribueront à solutionner les problèmes reliés à l'exploitation minière et au développement dans la région, par exemple, en repérant les zones à grande vulnérabilité écologique, culturelle et sociale, et en y interdisant l'accès.
6. Que le Canada veille à ce qu'on exige des études indépendantes d'impact sur les droits de la personne et sur l'environnement avant d'entamer des activités minières dans l'hémisphère.

Sécurité

La militarisation de la vie civile a entraîné de terribles conséquences, y compris des exécutions extrajudiciaires, la torture et la détention arbitraire.

*Michel Maza, Red Nacional de Organismos Civiles de Derechos Humanos
(Mexique)*

Bien que le PSP (Partenariat pour la sécurité et la prospérité) de l'ALENA refuse fermement de considérer l'accroissement de l'immigration comme une source de problèmes d'intégration régionale, la section « la sécurité » criminalise les victimes de la section « la prospérité ». En d'autres mots, les migrants qui n'ont plus de moyens de subsistance après avoir perdu leur part du marché local ou national [en raison] de la concurrence des marchandises importées, sont définis comme des menaces pour le monde [...]

*Laura Carlsen, Directrice du Americas Policy Program,
Center for International Policy*

Le gouvernement canadien craint que la détérioration de la situation économique incite les migrants à rentrer chez eux et à ne plus envoyer d'argent aux membres de leur famille, entraînant du même coup une recrudescence du sentiment d'insécurité en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi que l'aggravation de la prolifération des gangs et du trafic de la drogue. Le fait que le gouvernement canadien soit conscient du lien étroit entre la pauvreté et la sécurité encourage le GOPA, qui espère que les solutions tiendront pleinement compte de ces causes profondes.

Toutefois, le GOPA estime que ni la sécurisation d'une réalité sociale certes complexe ni le recours exclusif à une militarisation plus poussée (y compris le déploiement de soldats, la formation du personnel policier ou l'accroissement de la recherche de renseignements) ne résoudront les problèmes fondamentaux à savoir la faiblesse des institutions démocratiques, la pauvreté généralisée et l'absence de débouchés économiques pour des millions de personnes dans l'hémisphère, à quoi s'ajoute une forte demande de drogues au Canada, aux États-Unis et en Europe.

Au Mexique, la participation des militaires à la « guerre contre la drogue » a entraîné une progression de la corruption et a mis en péril les droits de la personne sans pour autant donner lieu à des progrès tangibles dans la lutte contre le trafic des narcotiques. On peut douter que la participation du Canada à l'opération Caribbe — une opération multinationale d'interception des drogues dirigée par la U.S. Joint Interagency Task Force South qui tente de freiner la circulation des drogues illégales en provenance de l'Amérique du Sud — ait permis de solutionner le problème à sa source.

Les preuves donnent à croire que les efforts déployés à ce jour pour enrayer le passage des drogues illégales et pour contenir la violence qui l'accompagne sont au mieux inefficaces, ne produisant aucune réduction de la production ou de la consommation. Le GOPA, comme bien d'autres, préconise l'adoption de nouvelles stratégies pour lutter contre le trafic des drogues illégales. Bien plus qu'une simple question de sécurité, la lutte au trafic de drogue fait partie de la solution aux problèmes de santé publique et de justice économique. Le GOPA encourage les approches qui s'attaquent aux causes premières et demande au Canada d'en tenir compte.

Le GOPA recommande ce qui suit :

- 1. Que face à des problèmes tels que la migration, le trafic de la drogue et le crime organisé, le Canada se tienne à l'écart des solutions fondées sur la seule sécurisation, et qu'il s'attaque plutôt aux causes socioéconomiques profondes.**
- 2. Que le Canada s'oppose à la militarisation comme panacée aux problèmes de sécurité.**

Démocratie et droits de la personne

La principale incohérence dans l'attitude du Canada à l'égard des pays du Sud en matière de droits de la personne réside dans nos tentatives visant à affaiblir la portée de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones.

John Foster, L'Institut Nord-Sud

En Colombie, il est plus facile d'organiser un gang criminel qu'un syndicat.

Sénateur Jorge Robledo, Polo Democrático Alternativo (Colombie)

Le gouvernement du Canada offre un soutien important au pays des Amériques pour le renforcement des structures démocratiques tant sur le plan national que multilatéral. Pourtant, il courtise le gouvernement de la Colombie — l'un des pires contrevenants aux droits de la personne de la région — dans le but de conclure une entente commerciale. Qui plus est, le refus du Canada de signer la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones porte à croire qu'il ne se soucie guère des droits des peuples autochtones, ce qui n'est pas sans entacher sa réputation de chef de file en matière de protection des droits de la personne.

À titre de plus récent signataire de la Déclaration de l'ONU, l'Australie vient de s'engager, avec la communauté internationale, à respecter les droits universels de la personne. À la suite de cet engagement, les Canadiens s'attendent maintenant que leur gouvernement en fasse autant et reconnaisse l'universalité de tous les droits de la personne comme une priorité.

La *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle* constitue un moyen d'évaluer les engagements canadiens relatifs à l'aide dans l'hémisphère. Cependant, la déclaration de la ministre Oda à l'effet que le choix des pays prioritaires pour l'aide canadienne au développement ait été en partie motivé par les priorités de la politique étrangère ne peut que nous inquiéter. Le choix des nouveaux pays bénéficiaires que sont la Colombie, le Pérou et la région des Caraïbes, semble fortement influencé par des intérêts politiques, et plus particulièrement par des priorités commerciales.

Les études d'impact sur les droits de la personne (EIDP) servent de plus en plus à évaluer les répercussions des politiques, des programmes, des projets et des interventions afin de prévenir ou de contrer les violations des droits de la personne qu'ils engendrent ou sont susceptibles d'engendrer. Les EIDP faisaient partie intégrante de l'évaluation des incidences sociales (EIS); toutefois, certains acteurs ont récemment commencé à les utiliser indépendamment des autres mesures des incidences sociales, à titre de mesure importante de diligence raisonnable, afin d'examiner les incidences réelles ou potentielles des projets de développement, des programmes d'investissements étrangers ainsi que des relations commerciales nouvelles ou modifiées et des traités connexes. Il est capital que le Canada intègre des EIDP rigoureuses à ses politiques étrangère et intérieure.

Le GOPA recommande :

- 1. Que le Canada, dans ses politiques et priorités, montre qu'il met les droits de la personne et la démocratie au premier plan — qu'il s'agisse des ententes commerciales, de l'investissement, de l'aide au développement ou de la politique diplomatique — et qu'il laisse entendre clairement qu'il s'attend que les autres gouvernements de l'hémisphère en fassent autant.**
- 2. Que la question de l'impunité pour les contrevenants en matière de droits soit abordée en priorité et que de la politique étrangère du Canada en tienne compte. Pour réaliser cette priorité, il faut se concentrer sur la réforme des systèmes de justice et de police, et appuyer des processus de vérité, de justice et de réparation qui intègrent une approche fondée sur les droits des femmes.**

3. **Que le Canada raffermisse son engagement en faveur des processus démocratiques au pays et à l'étranger par l'entremise de politiques qui encouragent la consultation, la participation et le droit de protester, et qui tiennent particulièrement compte de la sexospécificité et de la diversité ethnique.**
4. **Que le droit à un travail décent et le droit de former des syndicats deviennent des priorités centrales de la politique étrangère du Canada dans notre hémisphère.**
5. **Que le Canada s'assure que la promotion des droits de la personne et l'élimination de la pauvreté soient au cœur de la coopération internationale canadienne, conformément à la *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle*.**

Conclusion

Le rôle du Canada dans le Sud doit s'inspirer de la reconnaissance que la façon dont nous menons nos affaires économiques dans les espaces géopolitiques a des répercussions sur les populations qui y vivent. La promotion de marchés ouverts non réglementés, dépourvus de mécanismes reconnaissant un droit de participation et de décision aux collectivités touchées, incite au non-respect des droits de la personne de même qu'à la dégradation de l'environnement et à la pauvreté. La reproduction à répétition du modèle de l'ALENA doit être revue pour dorénavant répondre aux attentes en matière de développement, et permettre de faire face aux défis liés aux changements climatiques et à la justice environnementale.

Comment le Canada tracera-t-il sa voie dans une région de plus en plus diversifiée et dynamique ? La politique étrangère du Canada à l'égard des Amériques doit donner le ton en adoptant une nouvelle ouverture à l'égard de l'inclusion politique, de la démocratie participative et du débat public sur les priorités du développement. Pour garantir un avenir plus démocratique et viable pour tous les habitants des Amériques, il sera essentiel d'assurer la pérennité de mouvements sociaux dynamiques et d'appuyer les acteurs de la société civile.

Le Canada doit faire clairement connaître, partout dans les Amériques, qu'il met les droits de la personne au premier plan — pour les ententes commerciales, l'investissement canadien, l'aide au développement et la politique diplomatique.